

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Emilie Talbot

<https://www.cadre21.org/membres/4b777beb0264a70db83a81f6>

Date d'obtention : 2023-07-13 15:18:12

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La bienveillance doit être au coeur de nos interventions avec les jeunes visés et le partenariat avec les autres intervenants du programme SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai plus où je m'en vais et où me référer en suivant la trousse et les outils fournis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je suivrai la liste de question et ferai preuve d'empathie et de bienveillance envers les jeunes touchés par la situation.